

COMMUNE DE TREMARGAT

ENQUÊTE PUBLIQUE

Extension du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de Madame le Maire de TRÉMARGAT, en date du 25 septembre 2019, l'extension du zonage d'assainissement sera soumise à l'enquête publique pendant 30 jours du lundi 04 novembre 2019 au mercredi 04 décembre 2019, inclus.

Pendant le délai susvisé, un dossier sera déposé à la mairie de TRÉMARGAT aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser à Monsieur le commissaire-enquêteur en mairie de TRÉMARGAT, lequel les annexera au registre. Une permanence sera assurée par le commissaire-enquêteur à la mairie de TRÉMARGAT afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public, les : Lundi 04 novembre 2019 de 10 heures à 13 heures, Vendredi 22 novembre 2019 de 10 heures à 13 heures, Mercredi 04 décembre 2019 de 14 heures à 17 heures 30. Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site internet de la commune : tremargat.fr et le public pourra transmettre ses observations et propositions pendant le délai de l'enquête au courriel suivant : mairie@tremargat.fr